

Les infrastructures de transport

Bruit routier

- Zone de contrainte du bruit routier
- Secteurs d'exemption aux bruits routier

Réseau routier

- Régional
- Collecteur de transit
- Collecteur municipale
- Local

Réseau de camionnage

- Interdit (sauf livraison locale)
- Transit (permis)

Contrainte

- Topographique
 - T1 = pente de plus de 30%
 - T2 = pente de 15 à 30%
- Hydrographique
 - H1 = Rive ou milieu humide à moins de 60 m de la route
 - H2 = Rive ou milieu humide à plus de 60 m et à moins de 135 m de la route

Format original :
Tabloïd 11X17 po

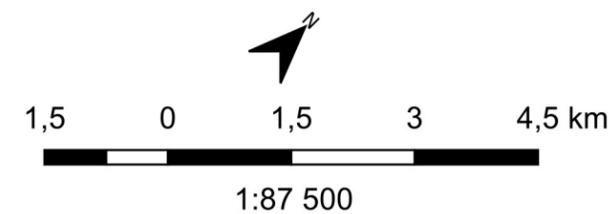
Réalisé par :
OBV CARA

Projection :
NAD 83, MTM zone 8

Vérifié par :
Municipalité de
Chertsey

Sources des données :
MRC de Matawinie, 2019

- Réseau hydrographique
 - Permanent
 - Intermittent
- Plan d'eau
- Périmètre urbain
- hypsométrie



Plan d'urbanisme
Concordance au SADR
MRC de Matawinie



© municipalité de Chertsey, Juin 2021